

Liste de vérification en cas de collision



Détails de la collision

Date : _____ Heure : _____

Lieu de la collision :

Description des blessures :

Description des dommages au véhicule :

Compagnie de remorquage (appelez votre assureur pour des recommandations) :

Emplacement actuel du véhicule :

Nom du policier chargé de l'enquête :

Matricule :

Numéro d'incident :

Accusations portées (le cas échéant) :

Vos renseignements

Conservez ces renseignements dans votre voiture pour les donner à l'autre conducteur. Ne donnez pas de renseignements sur la couverture.

Votre nom : _____

Numéro du permis de conduire : _____

Assureur : _____

Numéro de police : _____

Marque et modèle du véhicule : _____

Numéro de la plaque d'immatriculation : _____

Nom du ou des passagers : _____

Renseignements sur le ou les témoins

Nom(s) : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Sauriez-vous quoi faire si vous étiez impliqué dans une collision? La liste ci-dessous a été conçue pour vous préparer à une telle éventualité. Imprimez-en une copie et gardez-la dans votre véhicule pour y noter l'information nécessaire à votre réclamation.

Plan de la scène

Faites un croquis de la scène de la collision afin d'expliquer ce qui s'est passé. Assurez-vous d'inclure le plus de détails possible pour éviter les oublis plus tard. Indiquez votre véhicule et tous les autres véhicules impliqués dans l'accident.

Renseignements sur l'autre conducteur

Nom : _____

Numéro de permis de conduire : _____

Assureur : _____

Numéro de police : _____

Marque et modèle du véhicule : _____

Numéro de la plaque d'immatriculation : _____

Nom du ou des passagers : _____

10 étapes pour vous protéger, vous et votre réclamation



1 Arrêtez-vous.

Restez où vous êtes. Ne quittez jamais les lieux d'une collision.



2 Gardez votre sang-froid.

Assurez-vous que personne n'est blessé, puis vérifiez s'il y a des dommages matériels.



3 Regardez autour de vous.

Surveillez le trafic et éteignez votre moteur. Allumez vos feux de détresse et tirez le frein à main.

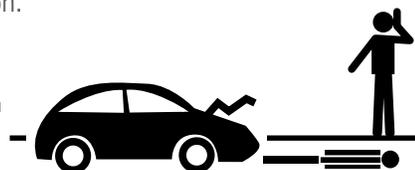


4 Demandez de l'aide.

En cas d'urgence, appelez le 911. Autrement, contactez le service de police local pour signaler la collision.

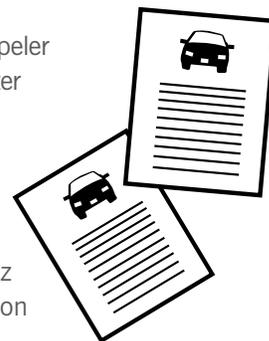
5 Venez en aide aux blessés.

Gardez-les au chaud et ne les bougez pas, sauf en cas de danger imminent.



6 Communiquez avec votre assureur.

Il vous expliquera les prochaines étapes et vous précisera quelle compagnie de remorquage appeler et quel atelier de carrosserie utiliser, ainsi que l'information dont vous avez besoin pour présenter une réclamation. Vous pourriez être en mesure de présenter votre réclamation et de soumettre vos documents en ligne; vérifiez auprès de votre assureur.



7 Recueillez de l'information.

Lorsque vous savez que personne n'est en danger ou que les secours sont en route, obtenez l'information nécessaire pour présenter un rapport de collision et compléter votre réclamation d'assurance.



8 Prenez des photos.

Les photos vous permettent de fournir une comparaison avant/après de l'état de votre véhicule pour prouver ce qui s'est produit. Photographiez notamment ce qui suit :

- > Les dommages causés aux véhicules;
- > La scène de la collision
- > Tous les véhicules impliqués dans la collision
- > Les autres conducteurs et passagers impliqués.

9 Mettez-vous à l'écart.

Mettez votre véhicule à l'écart de la circulation, si vous pouvez le faire de façon sécuritaire. S'il est trop endommagé pour le conduire, faites-le remorquer.



10 Limitez les discussions.

Ne discutez pas de responsabilité avec le ou les autres conducteurs. Soyez courtois, mais ne vous excusez pas et n'admettez pas de responsabilité. Discutez de la collision seulement avec les policiers et votre assureur. Laissez l'expert en sinistres déterminer qui est responsable.

Vous devez présenter une réclamation?

Appelez Déclic^{MC} au 1-800-387-1963 en tout temps, peu importe où vous êtes.

Co-operators^{MD} est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. Les produits d'assurance groupe automobile et habitation sont souscrits par la Compagnie d'assurance COSECO et administrés par H.B. Gestion d'assurance collective Itée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée. Déclic^{MC} est une marque déposée de La Compagnie d'assurance générale Co-operators, utilisée sous licence. Les rabais, les garanties et les critères d'admissibilité varient d'une province à l'autre. L'assurance automobile n'est pas offerte en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan. *Certaines situations exigent une enquête approfondie. Par exemple, les sinistres susceptibles de donner lieu à des blessures, des pertes environnementales, des dégâts d'eau ou des poursuites juridiques devront être signalés et faire l'objet d'une enquête. Selon votre degré de responsabilité, vos primes pourraient augmenter.

COM361F(G3083F) 02/19